

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 MARS 2022 -

Présents : Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, maire ;
M. Gilles BOULOUYS et Mme Hélène ICARD-MARTINEZ, adjoints ;
Mme Sylvie RONDE et MM. Alexandre BARCELONNE, Thierry CAMBON, Colin CHARLES,
Alain VIGNAUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Pascal BEDOS-AURIVEL, Lilian DUFOUR et François VINAS.

Mme Hélène ICARD-MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

1. Gestion des jardins collectifs :

Dans le cadre de l'aménagement de 16 jardins collectifs sur une parcelle communale, Madame le maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur un projet de règlement intérieur, lequel sera annexé au contrat de location qui sera signé entre la mairie et les locataires.

La location sera fixée à 100€/an pour les parcelles de 100 m² et à 150€/an pour les parcelles de 150 m². Toutes les parcelles disposeront d'un accès à l'eau brute du canal de Gignac et d'un abri de jardin.

2. Salon des vins du 2 juillet 2022 - devis pour animation musicale :

La seconde édition du salon des vins aura lieu le samedi 2 juillet 2022 dans la cour du château avec possibilité de restauration sur place. A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé l'offre du groupe « GET RHYTHM BOYS » pour une animation musicale d'un montant de 900 € TTC.

3. Fête nationale du 13 juillet 2022 - devis pour animation musicale :

A l'unanimité des présents, le Conseil approuve le devis de 400 € TTC (NEFERTI BLUES - jazz) pour l'animation de l'apéritif et de la soirée du 13 juillet. Comme pour l'édition 2021, la restauration sera assurée sur place par des ambulants.

4. Marché nocturne - devis pour animation musicale et montant du droit de place :

A l'unanimité des présents, le Conseil approuve le devis de 1 000 € TTC (JAZZOLITA) pour l'animation musicale de la soirée du marché nocturne qui aura lieu le mardi 2 août 2022 à partir de 19 heures dans la cour du château, avec producteurs locaux, artisanat local, fruits et légumes et restauration sur place.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents la fixation d'un droit de place d'un montant de 5 € par exposant.

5. Subvention exceptionnelle au collège « Lo Trentanel » de Gignac :

Quatre élèves de Popian, scolarisés au collège « Lo Trentanel », sont inscrits à des séjours linguistiques et culturels. A ce titre, le Conseil a approuvé, à l'unanimité des présents, le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 € par enfant.

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 MARS 2022 -

6. Elections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 :

Madame le maire indique à l'assemblée que l'élection du président de la République aura lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022. Le bureau de vote unique de la commune sera établi dans la salle des fêtes sise *rue Saint Vincent* et sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

7. Subvention en soutien au peuple ukrainien :

Madame le maire indique que la commune de Popian a soutenu l'action solidaire menée en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) et la Protection Civile. De nombreux dons ont été récoltés et acheminés vers le lycée agricole de Gignac, point centralisateur pour les mairies de la vallée de l'Hérault.

Aujourd'hui, l'acquisition de matériel divers nécessite des dons financiers. A l'unanimité des présents, le Conseil approuve le versement d'une subvention de 500 € pour l'achat de dispositifs médicaux de secours ou de groupes électrogènes.

8. Parcelle A451 - acquisition par la mairie :

Madame le maire informe le Conseil d'une vente en cours de la parcelle A451 et l'opportunité qu'aurait la mairie à profiter d'une préemption de la SAFER. Cette acquisition pour un montant de 8 316 € (prix du bien, frais d'achat, TVA ...) permettrait d'empêcher le phénomène de cabanisation et de disposer d'un îlot de 3 parcelles dont le cimetière.

A l'unanimité des présents, le Conseil approuve le principe de l'acquisition et autorise Madame le maire à signer la promesse d'achat.

9. Questions diverses :

▪ **Enquête publique :** le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil municipal le 12 juillet 2021 est soumis à enquête publique jusqu'au mercredi 20 avril inclus. Le dossier d'enquête publique est disponible sur le site de la mairie (www.popian.net) ou auprès du secrétariat de mairie. M. MEALLONNIER, commissaire-enquêteur, recevra le public à la mairie le **mercredi 23 mars** de 14h à 17h, le **vendredi 8 avril** de 14h à 17h et le **mercredi 20 avril** de 14h à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le maire,
Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

